

Communiqué de presse

DEUXIEME EDITION DU GRAND QUIZ DE LA ROUTE : PRES DE 33.000 PARTICIPANTS !

14.12.2017

La seconde édition du Grand Quiz de la route en Wallonie a pris fin le 30 novembre dernier. Au total, près de 33.000 participants ont tenté de répondre correctement à 20 questions sur la sécurité routière, le Code de la route ou encore les règles de priorité. La moitié d'entre eux ont obtenu un score de 14/20 ou plus.

Entre le 16 octobre et le 30 novembre, les Wallons pouvaient revoir leur Code de la route en répondant en ligne à 20 questions liées à la sécurité routière, aux règles de priorité, à la signalisation, etc. Avec près de 33.000 participants, cette deuxième édition enregistre une augmentation de plus de 20% par rapport à l'année dernière. Parmi eux, 5.000 travailleurs et 3.000 supporters de foot. A partir d'un score de 14/20 minimum, les participants pouvaient tenter de remporter l'un des 200 prix mis en jeu en répondant à une question subsidiaire. Le grand gagnant est originaire de Sambreville, il a remporté le gros lot : un chèque voyage de 1.000 euros.

Du côté des entreprises : 2 fois plus de participants !

Comme l'année dernière, les entreprises pouvaient s'inscrire afin de faire jouer leurs collaborateurs via un hyperlien personnalisé. 119 entreprises ont mis leur personnel au défi (contre 50 en 2016) et plus de 5.000 travailleurs ont ainsi pu être sensibilisés à la sécurité routière.

Les fans de foot se sont également mobilisés !

Suite à une collaboration avec la Pro League, les supporters wallons, flamands et bruxellois des 24 clubs de la Jupiler Pro League et de la Proximus Pro League pouvaient eux aussi rafraîchir leurs connaissances tout en aidant leur club favori à remporter la Coupe de la Sécurité Routière.

Cette année, les supporters des clubs wallons ont été moins motivés : 3.000 d'entre eux ont participé sur le site lacoupedelasecuriteroutiere.be, contre 4.000 l'année dernière. C'est le club du Sporting Lokeren qui a remporté la coupe, avec un score moyen de 16,7 sur 20. Le 1^e club wallon est le Sporting de Charleroi, à la 7^e place, avec une moyenne de 14,3.

Une coopération entre la Flandre et la Wallonie

La Flandre organisait cette année le Grand Quiz de la Route pour la 8^{ème} fois. Cette

action remporte un important succès dans le nord du pays avec près de 116.000 participants cette année. Pour la seconde année consécutive, l'AWSR a eu le plaisir de s'associer au VSV (Vlaamse Stichting Verkeerskunde) pour mettre en place cette initiative sur le territoire wallon. La Région bruxelloise a également rejoint le projet cette année.

Connaissance du code à améliorer

Avec seulement 61% de bonnes réponses, alors qu'on en comptait 65% l'année dernière, la connaissance des règles du code de la route par les participants pourrait être améliorée. La connaissance des signaux routiers laisse également à désirer avec seulement 60% de réponses correctes. Par contre, la connaissance des règles de priorité semble s'être améliorée avec 71% de bonnes réponses contre seulement 64% l'année dernière.

Les questions se rapportant aux règles spécifiques concernant les usagers faibles ont donné le plus de fil à retordre aux participants avec seulement 52% de réponses correctes. Les questions qui ont remporté le taux le plus important de bonnes réponses concernaient l'équipement et les aspects techniques des véhicules (81%). Il faut toutefois noter que la comparaison avec l'année dernière est difficile étant donné que les questions changent chaque année.

Le Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière Carlo DI ANTONIO se réjouit du succès de cette seconde édition : « *Le nombre important de participants à cette seconde édition du Grand Quiz de la Route montre l'intérêt des Wallons pour la sécurité routière et la mobilité. Toutefois, les résultats mitigés des participants témoignent du réel besoin d'améliorer la connaissance de certaines règles du code de la route et de réviser régulièrement ses connaissances en la matière* ».

À la lumière de ces constats et à quelques semaines de la mise en œuvre de la réforme de la formation à la conduite, le Ministre wallon de la Sécurité routière Carlo DI ANTONIO souhaite rappeler les différentes modifications qui interviendront en la matière.

La réforme sera d'application dès janvier 2018 dans le cadre de l'examen théorique et à partir du 1^{er} juillet 2018 en ce qui concerne l'examen pratique. Elle vise à renforcer la formation des nouveaux conducteurs et à accroître davantage la sécurité routière.

La réforme de la formation à la conduite en Wallonie

La formation théorique

L'apprentissage est renforcé au niveau de thématiques précises telles les effets de l'alcool et de la fatigue sur la conduite. La perception des risques et les bonnes

pratiques en cas d'incident sont également développées et feront partie intégrante de la matière de l'examen. Lors du passage de l'examen théorique, **le principe de la faute grave sera réinstauré**. Deux erreurs aux questions relatives aux infractions du 3^{ème} degré (brûler un feu rouge, prendre un sens interdit, ...) ou du 4^{ème} degré (faire demi-tour sur l'autoroute, ...) entraînera l'échec automatique à l'examen théorique.

La formation pratique

La formation au sein des deux filières dites « libre » et « auto-école » est améliorée et les filières sont mises en parallèle, tout en laissant le libre choix de l'une ou de l'autre.

a) La filière libre

- Une 1^{ère} partie de la formation est centrée sur la pratique de base c'est-à-dire « la maîtrise du véhicule et l'insertion dans la circulation ». Une 2^{ème} partie portera sur « l'autonomie progressive du candidat conducteur ». L'attention sera davantage portée sur la gestion des diverses situations de conduite ainsi que l'attitude générale de la conduite et d'auto-évaluation.

Concrètement, la filière libre démarrera par un encadrement couramment appelé « **rendez-vous pédagogique** » **d'une durée de 3h**. Le guide et l'apprenti conducteur recevront une formation d'introduction par l'auto-école ou l'instructeur breveté choisi ainsi qu'un document « boîte à outils » comportant des repères utiles et les conseils pour un bon apprentissage, notamment par la tenue d'un carnet de bord et une incitation à parcourir au moins 1.500 km avant de présenter l'examen.

- La filière libre se voit également ouvrir à **la possibilité de conduire seul sans guide** pour le perfectionnement, l'acquisition de plus d'expérience et la souplesse dans la formation. Pour y avoir accès, il faudra avoir au moins 18 ans, passer un test pour obtenir « **un certificat d'aptitude** », délivré par un centre d'examen. Il s'agit d'une possibilité mais pas d'une obligation.

b) La filière auto-école classique

La filière auto-école classique reste identique à la situation actuelle. Le « **certificat d'aptitude** » sera néanmoins délivré dorénavant par un centre d'examen plutôt que par l'auto-école.

c) *La filière auto-école rapide*

Une nouvelle filière de min 30 heures de cours en auto-école est également créée afin de répondre à des besoins urgents spécifiques. Elle ne sera accessible que dans des cas très limités qui doivent encore être définis en concertation avec les secteurs concernés. Par exemple, certains candidats se voient parfois dans l'obligation d'obtenir le permis de conduire en un court délai notamment pour décrocher un emploi. La création de cette filière répond à cette nouvelle demande tout en garantissant une formation complète et de qualité.

Quelle que soit la filière choisie, un **test de perception des risques** sera également à effectuer obligatoirement avant le passage de l'examen pratique. Ce test qui s'accomplit sur ordinateur dans le centre d'examen, consiste à indiquer dans des scènes de circulation courantes quand et où le candidat-conducteur détecte un risque. Le candidat-conducteur le présente au moment de son choix entre, au plus tôt, l'examen théorique et, au plus tard, l'examen pratique.

Rendez-vous en 2018 pour une nouvelle édition du quiz

L'AWSR se réjouit du succès grandissant du Grand Quiz de la route, qui montre l'intérêt des citoyens pour la sécurité routière et la mobilité, et compte donc bien organiser une édition 2018 ! En attendant, le quiz reste en ligne sur www.quizdelaroute.be pour tous ceux qui ont encore envie de tester leurs connaissances, mais il n'y aura pas de prix mis en jeu avant la prochaine édition !

Contact Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR – 0498/048.361

[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](https://twitter.com/AWSR_be)

www.tousconcernes.be

